

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre  
des Décisions  
du Maire**

**DECISION DU MAIRE N° 2025-52**

**1 – COMMANDE PUBLIQUE**

**1.1 – Marchés publics**

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, La proposition technico-commerciale d'Idra Environnement relative à l'étude des polluants dans les sédiments du cours d'eau de la Brosse,

**DECIDE**

**Article 1er :**

d'accepter et de signer la proposition technico-commerciale d'Idra Environnement, relative à l'étude des polluants dans les sédiments du cours d'eau de la Brosse, pour un montant de 12 400,00 € HT (14 880,00 € TTC) ;

**Article 2 :**

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 Commune, en dépenses d'investissement, à l'article 231.



Fait à Saint-Germain/Ay,

Le 15 Mai 2025,

Le Maire,

Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le 16-05-25,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.